

## **L'aménagement du territoire comme espace public: quelques questions de démocratie locale posées par l'extension de l'École hôtelière dans le périurbain lausannois**

Mischa Piraud\*, Luca Pattaroni\*\* et Vincent Kaufmann\*\*\*

*Résumé* : À partir d'une enquête de terrain sur les conflits ayant entouré l'extension de l'École Hôtelière de Lausanne, ce texte revient sur la production de l'espace public. Ces controverses permettent de comprendre le processus de production de l'espace périurbain à l'aune des aspirations résidentielles et des dispositifs de négociation. Cette enquête permet de penser l'articulation des deux formes de l'espace public – comme publicité et ensemble de lieux accessibles librement – et les questions de démocraties locales qui y sont associées.

*Mots-clés* : Sociologie urbaine, Espace public, Voisinage, Conflit, Urbanisation

### **Spatial Planning as Public Space: Some Issues of Local Democracy raised by the Extension of the École hôtelière in the Lausanne peri-urban area**

*Abstract*: Based on a field survey on the conflicts regarding the extension of the Ecole Hôtelière de Lausanne, this text discusses the production of public space. These controversies make possible an understanding of the production process of peri-urban space in terms of residential aspirations and negotiation mechanisms. This investigation allows us to understand the articulation of the two forms of public space – as publicity and as a set of freely accessible places – and the questions of local democracies related to them.

*Keywords*: Urban sociology, Public Space / Public Sphere, neighborhood, conflict, urbanisation

### **Raumplanung als Öffentlichkeit: Einige Fragen der lokalen Demokratie, aufgeworfen durch die Ausweitung der École hôtelière in den Vorstädten von Lausanne**

*Zusammenfassung*: Ausgehend von einer Feldstudie zu den Konflikten um die Erweiterung der École hôtelière de Lausanne untersucht dieser Text die Produktion von öffentlichem Raum. Diese Kontroversen machen es möglich, den Prozess der Produktion von peri-urbanem Raum in Bezug auf Wohnwünsche und Verhandlungsmechanismen zu verstehen. Diese Untersuchung ermöglicht es uns, über die Artikulation der beiden Formen des öffentlichen Raums – als Öffentlichkeit und als eine Reihe von frei zugänglichen Orten – und die damit verbundenen Fragen der lokalen Demokratien nachzudenken.

*Schlüsselwörter*: Stadtsoziologie, Öffentlicher Raum/Öffentlichkeit, Nachbarschaft, Konflikt, Urbanisierung

---

\* HEAD, CH-1203 Genève, HEDS – Haute école de santé, CH-1206 Genève, mischa.piraud@gmail.com

\*\* Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL, CH-1015 Lausanne, luca.pattaroni@epfl.ch

\*\*\* Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL, CH-1015 Lausanne, vincent.kaufmann@epfl.ch

## 1 Introduction

Le présent article porte sur les rapports de proximités entre l'École hôtelière de Lausanne<sup>1</sup> (EHL) et son voisinage, étudiés par une enquête menée durant la période 2016-2017. L'analyse porte sur les transformations de l'EHL située dans le périurbain lausannois et les problèmes de voisinage occasionnés<sup>2</sup>. L'école fondée à Lausanne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (1893) sur les rives du lac Léman avait fermé ses portes durant la Seconde Guerre mondiale, rouvert après la guerre à l'Avenue de Court à Lausanne puis déménagé au Chalet-à-Gobet autour de 1975 (chantier de 1973 à 1976). Elle compte désormais plus de 2000 étudiant-e-s originaires du monde entier et a acquis une réputation de premier plan<sup>3</sup>, et dont les frais d'écolage sont très élevés<sup>4</sup>. L'EHL est située dans un quartier de type périurbain – maisons individuelles, paysages semi-ruraux – tout en appartenant administrativement à la commune de Lausanne<sup>5</sup>. Cette situation particulière constitue un terrain riche pour analyser les conflits socio-spatiaux de voisinage et en saisir à la fois les enjeux et leurs traitements publics.

Le développement récent de l'école et les transformations prévues par le projet de développement du campus (2013–2020) ont suscité auprès de son voisinage immédiat différentes réactions et mobilisations (pétitions, prises de position dans la presse locale), sans pour autant que les leviers suisses de la démocratie directe (référendums, initiatives) ne soient activés. En revanche, les mobilisations des riverain-e-s contre le développement de l'école ont abouti à la mise en place par l'école elle-même de « commissions de voisinages », c'est-à-dire la constitution d'arènes qui ne sont pas à proprement parler publiques<sup>6</sup> mais plutôt des formes de consultation privée, répondant à une exigence renouvelée de participation dont la teneur politique – au sens de la capacité à mettre en cause un ordre établi – est largement atténuée. Ainsi, bien qu'il existe des outils institutionnels divers et malgré le fait que les controverses à propos d'aménagement du territoire aient plus largement suscité l'émergence de dispositifs participatifs allant au-delà des procédures de recours (Blondiaux et Levêque 1999; Nez et Talpin 2010; Berger 2014), les oppositions

1 Mandatés par l'EHL pour analyser la situation, nous les remercions de nous autoriser à publier nos résultats.

2 Sur le périurbain lausannois, voir notamment les travaux de Martin Schuler et Pierre Dessemontet (Schuler et al. 2005; Schuler et Dessemontet 2007).

3 Depuis 2019, l'École hôtelière de Lausanne est classée première mondiale dans la catégorie "Hospitality & Leisure Management" par QS University Ranking.

4 À titre indicatif, les frais d'écolage en Suisse s'élèvent habituellement en Suisse à des montants proches de 1000 CHF par an. Les frais pour un cursus de quatre années de bachelor (incluant une année préparatoire) s'élèvent à plus de 78 000 CHF pour les étudiant-e-s suisses, et à plus de 164 000 francs pour les étudiant-e-s étranger-e-s. Voir notamment le site de l'EHL, [www.ehl.edu](http://www.ehl.edu), (25.06.2020). Il n'est donc pas abusif de souligner que l'EHL regroupe une population économiquement privilégiée.

5 Dans les enclaves dites des zones foraines, qui comprend notamment le secteur des Râpes, au sein duquel se situe le Chalet à Gobet, site de l'EHL.

6 Sur la notion plurielle d'« arènes publiques » et de leur variation en termes de publicité, voir notamment l'article de Daniel Cefaï à ce propos (Cefaï 1996).

Figure 1 Chantier de l'EHL



Source : Photographie de Mischa Piraud, 23 mars 2015.

au Chalet-à-Gobet ont abouti à un dispositif restreint de consultation. L'examen des spécificités géographiques et des institutions de la démocratie locale, dans une époque que plusieurs auteurs qualifient de « postdémocratique » (Crouch 2004 ; 2016 ; Dupuis-Déri 2016), va nous permettre de révéler l'entrelacs complexe qui se joue ici autour de la double question – démocratique et spatiale (Joseph 1984) dans cette perspective, les projets d'aménagement et d'extension de l'EHL, tout comme la contestation qu'elle suscite auprès des riverain·e·s, soulèvent deux questions principales : quels sont les ressorts des critiques portées par les riverains (*i. e.* sur quels biens et attentes elles s'appuient) ? Quelle est leur dimension spatiale ? Après avoir resitué brièvement quelques éléments structurels, nous nous appuyerons sur les travaux menés en Suisse sur les modes de vie résidentiels (Thomas et Pattaroni 2012) pour traiter des critiques liées au projet de l'EHL. Ensuite, nous discuterons des voies possibles de la participation démocratique dans le cas que nous étudions ici et ouvrirons sur des pistes de réflexion quant aux articulations entre *espace public* et *espaces publics* que permet de penser notre cas d'études. La thèse défendue dans cet article est que les enjeux spatiaux sont amplifiés ici par un *double déficit d'espace public* : au sens spatial comme au sens démocratique – habermassien – du terme. Ainsi, l'environnement de l'EHL se caractérise, spatialement, par l'absence de lieu de rencontre ou de socialité et, administrativement, par le défaut de dispositifs de

débats, d'échanges et de négociations. Autrement dit, après avoir exposé les grandes lignes méthodologiques puis les enjeux de de notre enquête, nous examinerons les arbitrages résidentiels qui déterminent les formes de vie au Chalet-à-Gobet afin de comprendre mieux les controverses suscitées par l'extension de l'EHL avant de conclure sur une analyse des enjeux d'espace public.

## 2 Montage méthodologique

Pour aborder notre objet, nous avons eu recours à une analyse sociospatiale des tensions, conflits et controverses<sup>7</sup> qui entourent les processus d'aménagement. Une telle approche permet en effet de traiter conjointement les enjeux d'échelle et de nature différentes : les éléments pensables et sensibles ou encore les dynamiques dites « micro- » et « macro-sociales ». L'analyse situe à la fois l'école dans son milieu, en observant et recueillant les expériences quotidiennes de voisinage et en analysant les interactions entre les différents acteurs (réunions, conflits, etc.). L'enjeu est de lier les questions de morphologie spatiale et d'expérience aux questions de la vie en commun et des « problèmes publics »<sup>8</sup>. Des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec des habitant·e·s du Chalet-à-Gobet concerné·e·s par l'EHL : personnel salarié, étudiant·e·s, voisin·e·s plus ou moins directs. Une dizaine d'entretiens semi-directifs d'environ une heure visaient à saisir les points de vue – comme expérience située – des principaux profils sociaux ventilés en termes d'âge, de genre et de professions, des différentes fonctions (voisin·e·s, étudiant·e·s). De plus, nous avons diversifié l'intensité des engagements dans les affaires publiques. Lors des entretiens, il s'agissait de cerner les grands registres qui structurent l'expérience spatiale des habitant·e·s<sup>9</sup>. Nous sommes rentrés dans les détails de cette expérience afin de saisir les éléments qui sous-tendent les arbitrages résidentiels et les mobilisations des actrices et acteurs. À cette échelle, une quantification (démographique ou lexicographique) s'avère superflue. Il s'agit d'identifier des inquiétudes, des préoccupations, des tensions, des

7 La gradation entre tension, conflits et controverses suggère le travail de publicisation qui mène du trouble situé, des tiraillements et des tensions peu verbalisés et formalisés vers les opérations de qualification et d'argumentation publiques caractéristiques des controverses publiques, en passant par les formes plus locales de gestion des conflits. Sur cette gradation, voire par exemple le travail de Marc Breviglieri et Danny Trom (2003) qui s'ancrent dans la tradition pragmatiste d'analyse des problèmes publics.

8 Nous rejoignons par là les efforts pour analyser la constitution des problèmes publics comme travail sur l'expérience (Breviglieri et Trom 2003), en insistant en particulier sur la composante spatiale de ces expériences.

9 Comme il est d'usage, les entretiens semi-directifs ont pour particularité de chercher à fabriquer une discussion qui semble la plus « naturelle » possible. Il est d'usage de débiter la discussion en appelant à des restitutions libres, qui ont été ensuite resserrées sur des éléments de descriptions précises (Poupart et al. 1997, Blanchet et Gotman 2007). La grille était structurée en cinq parties : *parcours et arbitrages résidentiels, modes de vie, politiques de la différence, relation à l'EHL et prospectives*. L'amorce de chacune des parties par une description flottante a permis de ne pas écraser la parole, et de laisser surgir l'improvisé et l'imprévisible.

doutes ; et la manière dont ces tensions deviennent des objets publics problématisés. Après « saturation », nous avons mené encore une dizaine d'entretiens informels afin de clarifier certains points. En parallèle, nous avons effectué un travail de recouplement au moyen d'une *observation directe et participante* dans le milieu de l'EHL, les transports en commun, l'intérieur des bâtiments et avons pris part durant six mois aux commissions de voisinage. D'une part ce travail d'observation permet de comprendre les points de vue ancrés dans leur contexte, en liant les lieux aux propos sur l'expérience familière de l'environnement des habitant-e-s, des étudiant-e-s et du personnel de l'EHL avec celui de l'équipe de recherche dont le regard n'était ni préalablement familier avec les lieux ni, surtout, saturée par l'accumulation des troubles et le « gonflement du sentiment d'insupportable » qu'elle induit (Breviglieri 2009). En d'autres termes, ne vivant pas sur place les chercheurs ne partageaient pas immédiatement le sentiment d'exaspération des habitant-e-s<sup>10</sup>. Si les entretiens révèlent bien ce sentiment d'insupportable, l'observation des commissions de voisinage permet de le saisir dans un moment d'énonciation répondant aux exigences du discours public.<sup>11</sup> Cette objectivation statistique permet de situer notre étude de cas dans son contexte « périurbain » (faible accessibilité en transports publics, faible mixité socio-démographique de la population, etc.) et d'en comprendre les spécificités et les singularités. De surcroît, nous avons bénéficié de la collecte minutieuse menée par un habitant – incluant une revue de presse, des photos et des « preuves » de comportements jugés inadaptés – dont l'analyse documentaire dévoilait autant la chronologie des faits qui ont nourri les conflits que les préoccupations du collectif d'habitant-e-s dont faisait partie cette personne.

### 3 Mise en place : les controverses territoriales, un enjeu démocratique

Une vaste littérature donne à voir, depuis les sciences sociales, comment les controverses en matière d'aménagement permettent de comprendre en profondeur la production de l'espace, non pas seulement dans ses dynamiques économiques, mais aussi dans la production de sens conféré aux lieux et plus largement les manières de s'y attacher (November et al. 2004 ; Centemeri 2016 ; Douay et Reys 2016). En Suisse, plusieurs cas ont fait l'objet d'une attention analytique, notamment à Genève (Cogato Lanza et al. 2013 ; Audikana et Kaufmann 2015 ; Sgard et Paradis 2018), mais aussi à Bâle (Jemelin et Kaufmann 2008 ; Gallez et Kaufmann 2010) et à Berne (Gallez et Kaufmann 2010). De manière générale, il ne fait aujourd'hui plus de doute que le conflit occupe une place déterminante dans l'aménagement du territoire (Matthey et al. 2012 ; Melé 2016), et ce particulièrement à l'heure où

10 La différence du rapport à l'environnement urbain du « passant » et du « résident » suscite en effet différents types d'indignation (Stavo-Debaugé 2003).

11 Cette description a porté sur le secteur statistique dit *Les Râpes* (9010) qui comprend les localités du Chalet-à-Gobet, Montblesson, Montheron et Vers-chez-les-Blanc

le renouvellement des revendications démocratiques à travers le monde manifeste avec insistance sa dimension spatiale (Guichoux 2016 ; Butler 2017 ; Hardt et Negri 2017) et l'importance fondamentale des attachements (Thévenot 2001 ; Collectif Mauvaise Troupe 2014 ; Latour 2017). Or, du point de vue des militant·e·s même, plusieurs études sérieuses donnent à voir les enjeux des mobilisations contre les « grands projets inutiles » (Collectif Des plumes dans le goudron 2018 ; Quadruppani 2018). Or, si ces luttes pour l'aménagement occupent une place importante, elles permettent parfois de faire surgir des formes locales de citoyenneté (Fourniau 2007 ; Lecoq 2017). Si ces préoccupations quant à l'aménagement sont étroitement liées à des convictions écologiques et aux attachements de proximité (Lafaye et Thévenot 1993 ; Centemeri 2015), elles n'en demeurent pas moins liées à des arbitrages de localisation résidentielle qui révèlent des aspirations contrastées à la « vie bonne » (Pattaroni et al. 2009 ; Thomas et Pattaroni 2012).

Dans cette perspective, on peut avancer l'idée que les réactions à l'agrandissement de l'école sont étroitement liées au type d'environnement valorisé – et attendu – par les riverain·e·s dans leurs arbitrages de localisation résidentielle et les modes de vie auxquels ils aspirent. De nombreuses études suggèrent que l'étalement de l'habitat individuel peu dense en marge du tissu des villes, phénomène que l'on qualifie généralement de périurbanisation, est pour partie induit par un effet de demande, à savoir l'existence d'une partie importante de la population pour laquelle la possibilité de mener une « vie bonne » passe par l'accès à un ensemble de « biens » et de « qualités » – matériels et immatériels – offerts par ces environnements périurbains. En particulier, de manière cumulative et relationnelle, les « modes de vie résidentiels » (Thomas et Pattaroni 2012) qui valorisent les environnements périurbains viennent y chercher la possibilité d'être propriétaire d'une maison individuelle, où l'on est au calme et à proximité de la nature, ou encore d'un lieu où une vie « familiale » (i. e. « nucléaire ») peut se développer dans un environnement protégé de la forte diversité et des « risques » divers que génère l'habitat en milieu urbain dense (Da Cunha et al. 2007 ; Pattaroni et al. 2009 ; Rérat 2012 ; Kaufmann et Ravalet 2019). Dès lors, lorsque ces qualités recherchées sont contrariées par la présence d'un grand équipement urbain, qui génère – pour reprendre les termes critiques de riverain·e·s – des « nuisances sonores », des « débordements nocturnes », de la « saleté » et de la circulation automobile, le conflit n'est pas très loin.

En appelant à prendre au sérieux les ressorts des controverses, il s'agit de se prémunir analytiquement d'un trop rapide rabattement de ces résistances et critiques sur la catégorie du *Nimby* (*Not In My BackYard*). De fait cette dernière catégorisation est déjà largement intégrée aux discours mêmes des acteurs. Ainsi, l'idée selon laquelle les oppositions à l'EHL seraient les manifestations d'un phénomène *Nimby* a été évoquée tout au long de l'enquête par les habitant·e·s (pour s'en distancier) et le personnel de l'école (pour dire qu'il ne s'agit pas que de cela) : le soupçon pèse sur les protagonistes tendant à décrédibiliser toute revendication trop « personnelle »

perçue comme repli indu sur son propre confort. Cette dénonciation est d'autant plus intéressante qu'elle porte fondamentalement sur une question de délimitation de l'espace public, impliquant que celui-ci est considéré par défaut comme devant être universalisable pour être légitime et qu'une exigence singulière ne peut s'y déployer légitimement. En quelques mots, on désigne généralement par *Nimby* l'idée selon laquelle certain-e-s habitant-e-s veulent tenir à distance la source de troubles dont par ailleurs ils trouvent la source nécessaire. Comme le décrit Laura Centemeri, les « groupes d'opposants aux projets de grandes infrastructures sont fréquemment présentés, dans le débat public comme dans une certaine littérature de sciences sociales, en tant qu'expression du phénomène du *Nimby* » (Centemeri, 2016, 127). Or, elle rappelle que cette catégorie « entraîne en soi un jugement normatif qui s'appuie sur un cadrage implicite de la situation conflictuelle ». Ce « cadrage » consiste à « voir dans les oppositions aux grands projets d'intérêt public une expression d'égoïsme intéressé ou de localisme aveugle aux enjeux plus large de la communauté politique (nationale voire mondiale) » (Centemeri, 2016, 127). Toutefois, explique-t-elle, les groupes d'oppositions font en général bien attention à monter leur argument en généralité et cela notamment en se mettant en relation avec d'autres causes locales, ce qui permet la « construction de réseaux d'acteurs qui se revendiquent comme porteurs d'un nouveau modèle de justice environnementale » (Centemeri, 2016, 127). Daniel Cefai rend quant à lui attentif aux précautions à prendre avec cette idée de *Nimby*, qui contredit l'encouragement à la participation<sup>12</sup>. De fait, les dénonciations considérées comme relevant du *Nimby* résultent bien d'un engagement citoyen – et donc d'un souci pour son milieu de vie. Il existe à ce titre une contradiction entre une exigence de parler en son nom – généralement recherché par les politiques publiques contemporaines – et celle de porter une critique qui soit universalisable.

À cet égard, nous notons que confrontés à des troubles quotidiens, certain-e-s habitant-e-s du Chalet-à-Gobet ont fait l'effort de retrouver les traces de tensions similaires autour des autres écoles hôtelières de Suisse afin de monter en généralité et de rompre avec les accusations de *Nimby*. Ils ont mené des enquêtes, récolté des coupures de presse, passé au crible les forums en ligne, utilisé des ressources personnelles pour décrire leur agacement. La formulation de doléances est opérée en termes *généraux*, et non pas à leur échelle personnelle. C'est notamment la sécurité

12 « L'esprit civique se vend mal en comparaison des drames personnels et des fables morales. Et les citoyens ordinaires doivent souvent contrer les représentants des pouvoirs publics qui s'efforcent de cantonner les dénonciations et les revendications dans le registre du *Nimby*, d'imposer leur agenda de réunions et de discussions et de nier toute représentativité et légitimité au collectif qui s'oppose à eux. Les tactiques de fractionnement, d'étouffement et de découragement des velléités d'engagement public vont de pair avec des tactiques de dévaluation des motifs, des diagnostics et des pronostics des simples citoyens, renvoyés à leur inexpérience et à leur ignorance de la chose publique. On pourrait extrapoler et repérer là un paradoxe : alors que l'appel à la participation est devenu un leitmotiv des élus, des experts et des fonctionnaires, tous manifestent une allergie prononcée au verdict populaire. Et ils œuvrent à mettre en place des dispositifs qui, mal conçus et peu praticables, éloignent toujours davantage les profanes de la chose publique » (Cefai 2007).

routière, reconnue d'intérêt général, qui sert de ressort aux plaintes. En retour, l'aménagement d'une zone limitée à 20 km/h dans l'impasse de la route adjacente a satisfait les revendications des riverain·e·s. On ne peut donc à ce titre pas parler d'un phénomène *Nimby* ici, mais plutôt de préoccupations situées et auxquelles on a pu répondre de manière adéquate.

A ce jeu dynamique d'une critique située s'ajoute une autre source plus complexe de l'indignation des riverains renvoyant aux problèmes de représentations politiques : il s'agirait ainsi plutôt d'un "nwm" (not without me) que de *Nimby*. Le moteur ici relèverait alors plutôt, comme cela été souvent documenté dans différentes mobilisations publiques, d'une impression d'être méprisé par les autorités ou plus largement les décideurs (Cefai et Lafaye 2001). Ce qui caractérise les revendications ne tient pas tant à ne pas vouloir que les choses changent que de ne pas être reconnu comme interlocuteur/ice nécessaire. Dans ces mobilisations locales, on doit percevoir avant tout l'affirmation d'une exigence de participation accrue dans un contexte qui ne le permet pas plutôt qu'un repli sur soi.

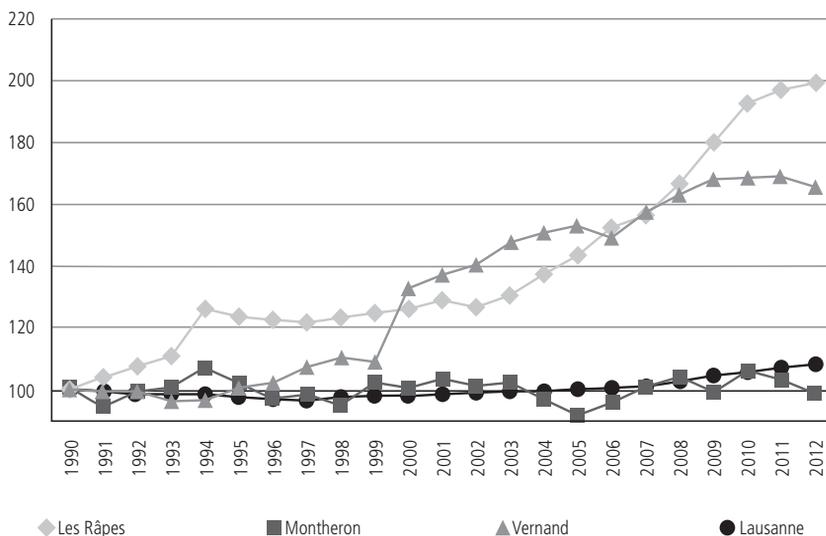
L'aménagement est ainsi au cœur du renouvellement démocratique : la montée de dispositifs de participation – qui portent bien souvent sur une échelle (très) locale – répond en fait à des exigences croissantes de démocratie directe (Blondiaux et Levêque 1999 ; Nez et Talpin 2010 ; Bacqué et Sintomer 2011). Or si cette émergence d'une offre de participation à l'échelle locale est tangible, elle part du principe d'une possibilité d'accès aux lieux de la délibération et à l'émergence d'un espace public démocratique (Sintomer 2007 ; Dacheux et Goujon 2020) où peuvent se mettre en débat les convictions et les attachements, au-delà des intérêts et des besoins (Cheyns 2014 ; Pattaroni 2015). Or, le cas d'étude que nous examinons ici soulève de nouvelles questions quant à cet espace public<sup>13</sup> et son déploiement et ouvre au final des perspectives de discussion au sein de la Théorie critique (Habermas 1978 ; Haber 2012 ; Honneth 2013 ; Voirol 2017).

#### 4 Éléments structurels

Notre enquête porte sur la manière dont le développement de l'École hôtelière de Lausanne (EHL) devient un objet de préoccupation et de débat collectif, autrement dit un « problème public » (Cefai 1996 ; Dewey 2010), mais dans un lieu qui ne le permet pas, dans un lieu sans *sphère publique*. Cette constitution en objet préoccupant apparaît non pas au moment de l'implantation initiale de l'école, mais après une quarantaine d'années de présence au Chalet-à-Gobet, lors de l'annonce de son plan de transformation. L'EHL s'implantait en effet après 81 ans d'exercice – dont

13 Le concept est ici précieux en ce qu'il nous permet de penser les conditions de possibilité d'un débat public, malgré les discussions critiques, dont les travaux d'Oskar Negt (2007) et le recueil central de Craig Calhoun (1992).

Figure 2 Évolution relative de la population totale (Indice 1990 = 100)



Source : Statistique Lausanne 2013, quartiers de la ville de Lausanne.

70 à l'avenue de Cour au centre-ville de Lausanne – au Chalet-à-Gobet en 1974, localité située dans la zone périurbaine de la Ville de Lausanne appelée « Les Râpes ». La croissance de l'école, qui compte aujourd'hui 2289 étudiant-e-s immatriculé-e-s et plus de 400 collaboratrices et collaborateurs, a un fort impact sur le Chalet-à-Gobet et son environnement.

Quelques éléments structurels permettent de comprendre mieux la situation spatiale du Chalet-à-Gobet. Situé à proximité de la ville de Lausanne, le secteur regroupe 3112 habitant-e-s et 1549 emplois, ce qui est sensiblement plus élevé que la moyenne du périurbain vaudois (297 emplois). Le ratio inversé souligne la dimension attractive du Chalet-à-Gobet et le contraste avec d'autres localités voisines. La densité est elle aussi plus élevée (2354 contre 1944). De surcroît, le secteur des Râpes au sein duquel il se situe se caractérise par une forte augmentation démographique depuis le début des années 2000 (voir figure 2).

Ces données structurelles disent d'emblée le caractère particulier de cette conurbation périurbaine lausannoise. Rattachés à la commune de Lausanne, les citoyen-e-s du Chalet-à-Gobet ne constituent politiquement qu'un faible pourcentage dans les processus démocratiques (autant parlementaires que votations populaires). Mais s'il est question de démocratie locale et d'engagement politique – allant à l'encontre des sentiments de dépossession politique (Ross 2009 ; Butler 2017) – il nous faut voir quels sont les ressorts de ces engagements.

Figure 3 Ratio emplois/habitants



Discretisation en intervalles géométriques

Sources : Carte Lasur EPFL. Données : statistiques population (Stat pop OFS 2013) et statistiques des entreprises (Sta-Tent OFS 2013) – Encadré : map.geo.admin.

## 5 Un conflit ancré dans l'horizon d'une vie bonne

Avant de discuter de la question démocratique de l'aménagement du Chalet-à-Gobet, il est nécessaire de souligner les visions du monde qui sous-tendent les prises de position publiques des personnes engagées. Comme suggéré ci-dessus, au fil de l'enquête, il est apparu que les enjeux de voisinages de l'EHL dépendent largement des projets résidentiels des riverain-e-s, c'est-à-dire le type de vie qu'ils sont venus chercher au Chalet-à-Gobet et qu'ils cherchent à préserver. En particulier, leurs aspirations à la tranquillité sous-tendent un certain nombre d'attentes difficilement compatibles avec l'agrandissement de l'EHL. Selon les termes des habitant-e-s, les difficultés s'articulent autour de la circulation routière (bruit, sécurité, ordre), des « salissures » (mégots, bouteilles vides, vomissures, etc.), des « comportements des étudiants », ou encore de la construction de logements pour étudiant-e-s et de modes de vie.

À ces atteintes perçues aux qualités attendues du milieu de vie, s'ajoute le fait que la façon dont le territoire est administré amplifie un sentiment de dépossession démocratique. Ainsi, plutôt qu'une lecture qui le rapporterait à une résistance conservatrice – le *Nimby* – le conflit doit ainsi être pensé dans des horizons plus larges, à savoir en termes d'aspirations existentielles, d'attachements, mais aussi de représentations politiques et de jugements moraux.

### 5.1 Éléments pour une analyse des arbitrages résidentiels comme quête d'une vie bonne

Pour avancer dans l'analyse des attentes résidentielles qui nourrissent le jugement des habitant-e-s sur l'évolution de leur environnement, leurs indignations et leurs mobilisations, il faut revenir aux dynamiques qui président aux « arbitrages résidentiels ». En effet, le choix d'un lieu de vie renvoie plus fondamentalement à trois logiques d'engagement qui sont autant de manières d'éprouver un environnement : un « engagement *sensible* lié à l'expérience corporelle de l'environnement construit », un « engagement *social* régulé par les conventions sociales » et un « engagement *fonctionnel* guidé par un rapport rationnel et normé à l'environnement construit » (Thomas et Pattaroni 2012, 113). Ces trois logiques sous-tendent autant de manières d'éprouver et d'évaluer un contexte spatial et de lui trouver des qualités relatives au sentiment d'aisance (habiter), à la vie sociale (rencontrer) ou encore au développement d'une vie pratique (utiliser) qui structurent l'expérience du milieu de vie<sup>14</sup>

14 *Utiliser* est lié aux qualités fonctionnelles. engagement visant à poursuivre des « projets et des activités quotidiennes (mobilité quotidienne, fréquentation du quartier) qui amène à évaluer la qualité fonctionnelle de notre environnement (accessibilités, services) » ; *rencontrer* est lié à une qualité sociale, autrement dit le « développement de relations familiales et amicales (ancrage social local, engagement associatif, relations de voisinage, envie de vivre en coopérative, positionnement politique) qui amène à évaluer la qualité sociale de notre environnement » ; et *habiter*, lié à la qualité sensible : l'expérience corporelle de l'environnement construit (moderne/ancien ; nature/

(Thomas et Pattaroni 2012, 113). Cela permet de constituer les attachements, les identités et les projets qui donnent sens à la vie d'une personne. L'agencement de ces trois champs d'expérience structure les « modes de vie ». Autrement dit, l'usage quotidien, la vie sociale et l'habiter s'articulent dans le temps et l'espace et se confèrent mutuellement un sens et une consistance ; et ce sens définit à son tour des modalités spécifiques de relation aux autres et à l'environnement construit. C'est dans cette perspective que l'arbitrage résidentiel, comme moment où l'on cherche le lieu de vie susceptible d'accueillir notre manière de vivre, devient un moment fort dans la poursuite d'une « vie bonne » ou d'une vie qui « mérite d'être vécue » (Sen 1999). Les tensions et conflits de voisinage s'ancrent alors dans la normativité de ces différents modes de vie et les attentes qu'ils font peser sur l'environnement humain et non humain. Pour bien comprendre les conflits de voisinage, il faut faire un pas de plus dans l'analyse des modes de vie résidentiels et en particulier les différentes facettes qui leur donnent forme et sens.

## 5.2 La différenciation des modes de vie résidentiels

Dans le cadre de précédentes recherches menées par le Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, notamment lors de l'enquête menée dans le cadre du programme de recherche PNR54, nous avons pu identifier – en nous basant sur la tripartition précédente – *six grands axes* de différenciation des préférences résidentielles des familles de classes moyennes qui représentent six manières d'évaluer l'environnement où l'on souhaiterait vivre. En d'autres termes, ces axes indiquent les qualités recherchées par les familles dans leur environnement quotidien : est-ce qu'elles cherchent à vivre avant tout dans un environnement *sûr, dense, convivial, traditionnel, calme* ou encore chargé d'un fort *potentiel symbolique*? Ces axes structurent ainsi les arbitrages de localisation résidentielle (Thomas et Pattaroni 2012, 114). Les arbitrages sont en effet articulés autour des axes de la sécurité (préférence pour un environnement sécurisé avec une bonne réputation) ; la densité (préférence pour un environnement dense en aménités de proximité et connecté aux réseaux de transports publics) ; la convivialité (préférence pour un environnement convivial avec une vie associative riche et diversifiée (vie publique d'un quartier, convivialité de voisinage) ; l'ancrage social (préférence pour un environnement permettant une vie sociale localement ancrée, maintien à proximité des dimensions plus « domestiques » de la vie sociale – par exemple ami-e-s, famille et travail) ; la tranquillité (préférence pour un environnement vert et tranquille, c'est-à-dire aspiration à vivre dans un environnement calme et vert indépendamment de préférences sociales ou fonctionnelles) ; et le capital symbolique (préférence pour un milieu jouissant d'une réputation prestigieuse).

Des entretiens avec le petit groupe de riverain-e-s mobilisé-e-s, il émerge que leurs arbitrages résidentiels se sont articulés autour de deux éléments principaux :

---

urbain) qui amène à évaluer la qualité esthétique (en un sens large) de l'environnement (Thomas et Pattaroni 2012, 114–159).

1) la « mise au vert » – on est venu s'installer « loin du bruit », « à la campagne » principalement autour d'une quête de « tranquillité », 2) la relative proximité de la ville. L'enquête montre en effet que les habitant·e·s interrogé·e·s sont majoritairement venu·e·s s'installer au Chalet-à-Gobet après avoir vécu dans un centre urbain (souvent Lausanne), en vue de « s'éloigner de la ville » mais en y ayant accès facilement. Les spécificités du Chalet-à-Gobet déterminent ainsi pleinement le projet, car il présente un cadre relativement campagnard – caractéristiques des paysages périurbains faits de maisons d'habitation et du maintien d'activités agricoles – alors même qu'il se situe encore sur la commune de Lausanne – et que l'utilisation de la voiture (à titre indicatif, environ 10 kilomètres séparent le Chalet-à-Gobet de la gare centrale) le rend facilement accessible. Pour certain·e·s l'acquisition d'une villa proche de la ville a été l'élément le plus déterminant, pour d'autre la mise au calme. L'un dans l'autre, le projet résidentiel s'articule ainsi en majorité autour d'un axe « tranquillité » (calme et mise au vert).

### 5.3 Habiter et projet résidentiel

Si les quartiers denses du « centre » sont caractérisés par une forte mobilité résidentielle, les espaces périurbains présentent eux une plus grande permanence résidentielle et un attachement spatial plus fort qu'au « centre »<sup>15</sup>. On peut considérer ainsi que la localisation strictement *fonctionnelle* des étudiant·e·s à proximité de l'école induit un contraste fort entre leurs projets résidentiels et ceux d'une majorité du voisinage. En particulier, les étudiant·e·s sont essentiellement de passage<sup>16</sup> et se rapportent donc très différemment à un espace qui ne fait pas partie d'un véritable projet résidentiel, ou plus largement de vie. Ils diffèrent ainsi fortement des propriétaires qui ont opéré à la fois un choix résidentiel et un choix de vie. De ces différences de projet résidentiel, et des modes de vie qui les accompagnent, découlent des comportements contrastés, un attachement plus ou moins fort, un soin et un souci plus ou moins prégnant des enjeux sensibles, sociaux et fonctionnels. De fait, les étudiant·e·s de l'EHL ne montrent pas d'engagement dans des pratiques ancrées localement, du moins en dehors de l'EHL, ce qui laisserait penser qu'un projet temporaire d'habitat à proximité de son école – entendu ici comme accessible à pied – serait associé à des préoccupations plus fonctionnelles (accès transports publics, voiture) alors que les engagements dans des dimensions sensibles (le soin aux espaces intermédiaires et publics notamment) et sociales (notamment les bonnes relations de voisinage)<sup>17</sup> seraient propres aux projets pérennes.

15 Voir, Statistique Lausanne, *Zones foraines: Fiche\_18.pdf*, [http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/6760/3/F/Fiche\\_18.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/6760/3/F/Fiche_18.pdf), (28.02.2016).

16 Bien que ce « passage » s'étend généralement sur plusieurs années, la situation est vécue comme temporaire (dans une localisation contrainte) et l'horizon est toujours le départ.

17 Le fait de demeurer durablement aux côtés de ses voisins forge des responsabilités, cela même alors que les modes de vie sont contrastés comme le montre, par exemple, les enquêtes sur la présence des squatters dans des quartiers denses d'habitation (Pattaroni, 2005).

Figure 4 L'EHL dans son environnement direct – terrasse sud-est



Source : Photographie de Mischa Piraud, 23 mars 2015.

La topographie du Chalet-à-Gobet a joué un rôle essentiel dans le projet résidentiel des riverains. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les mobilisations et l'organisation des riverain-e-s en une force active (un « public ») se sont jouées autour des enjeux d'aménagement. La littérature scientifique parle de « public émergent » pour signaler l'irruption d'un groupe de citoyens « dans la définition et le traitement d'un problème sans y avoir été invités, ou qui brisent les cadres institués, en semant parfois la pagaille » (Chateauraynaud 2013). C'est précisément ce qui s'est joué autour de l'EHL jusqu'à la constitution de la commission de voisinage qui a transformé ce public « rebelle » en public « consulté ». Les riverain-e-s, en se mobilisant, se sont constitué-e-s comme une force publique. Cette organisation s'articule notamment autour de quelques personnes charismatiques auxquelles était reconnue une forme de légitimité. Dans la construction de cette reconnaissance jouent l'ancienneté de l'implantation et les formes d'attachements au Chalet-à-Gobet, l'âge, la profession. De plus, comme nous allons le voir, certains éléments sont apparus suffisamment « scandaleux » pour être dénoncés collectivement : c'est le cas notamment de la construction de logements pour étudiant-e-s par l'épouse d'un professeur de l'école. Ainsi, malgré une typologie résidentielle plutôt caractérisée par l'habitat individuel, et malgré l'absence de lieux collectifs ou du moins accessibles au public, ils en sont venus à se rassembler autour de certaines indignations – principalement liées à l'EHL – pour faire cause commune.

## 6 Enjeux des controverses et défaut d'espace public

Fondamentalement, les problèmes soulevés par les riverain·e·s touchent à des éléments constitutifs de leur projet résidentiel, aux formes de vie qu'ils déploient et à leur conception de la vie bonne. Mais ces problèmes ne peuvent être abordés publiquement par défaut d'espace public : ni café, ni salle commune, encore moins de mairie ou de salles d'assemblée. Or l'expansion de l'EHL pose des questions qui doivent être débattues dans la mesure où elle questionne le caractère rural résiduel du Chalet-à-Gobet et qui nourrissent les tensions typiques des zones périurbaines entre processus d'urbanisation et résistances rurales. L'agrandissement ne serait légitime que dans la mesure où il n'affecte pas les caractéristiques « périurbaines » générales du contexte. Cela vaut aussi pour l'autre facette, la bonne connexion routière à la ville.

Dans cette perspective, on trouve un ensemble de sources d'indignation qui s'articulent toutes autour de la description d'une perte, réelle ou supposée, des différentes qualités qui ont conduit à venir vivre au Chalet-à-Gobet : *la circulation ; les salissures ; les comportements étudiants ; les logements étudiants et le bruit*. Chacun de ces éléments, s'ils sont en général relativisés par les étudiant·e·s, constituent la source de *troubles* pour la plupart des habitant·e·s du voisinage, révélant ainsi les différences de perception en fonction de ce qui est « normalement » attendu dans son milieu de vie.

À cela s'ajoute le fait que le passage du *trouble* vers le *problème public*<sup>18</sup> s'opère non seulement en fonction de son accumulation, mais aussi dans la possibilité de le dénoncer publiquement. À cet égard, le problème qui se pose pour les riverain·e·s est d'arriver à les adresser à leurs destinataires, à savoir les étudiant·e·s considéré·e·s comme responsables des troubles. En effet, c'est comme si les nuisances étaient le fait d'un adversaire évanescent, toujours présent sans être là. Si quelquefois bouteilles vides, parfois brisées, mégots de cigarettes, jonchent (vaguement) les rares bancs publics du Chalet-à-Gobet, on ne croise que rarement du monde et l'adresse directe des troubles à leurs auteurs – et par extension d'une faute à un coupable – s'avère dès lors complexe.

### 6.1 Les nuisances identifiées

Revenons sur quelques nuisances qui émergent des entretiens et de l'observation participante des commissions de voisinage.

#### 6.1.2 Circulation automobile : un problème général

La circulation automobile est le principal *problème public*. De fait, la carte d'accessibilité laisse bien apparaître le défaut en matière de transports publics et notre profilage

18 On distingue, après Marc Breviglieri et Danny Trom le *trouble* et le *problème public*. Si le trouble reste confiné au domaine « privé », le « problème » est d'emblée formulé de manière à être partagé, donc construit de manière à être publié. Le passage de l'un à l'autre nécessite un travail collectif (Breviglieri et Trom, 2003).

place les riverain-e-s, mais aussi les étudiant-e-s, dans des catégories attachées à l'usage de la voiture. Dès lors, la quantité de véhicules, leur vitesse et leur cylindrée sont très fréquemment évoqués. Pour ce public émergent, construire la circulation en problème public est aisé. En effet, les dangers et l'impact écologique de la circulation automobile sont largement admis. Autrement dit, il est aisé de passer de *l'intérêt de tous* à un *intérêt général*: même si l'on n'est pas directement concerné par le bruit d'un axe routier, la circulation automobile produit des nuisances à une échelle plus large. De plus, ses dangers sont largement reconnus.

### 6.1.3 « Salissures » : la crainte d'un devenir urbain

Une attention forte est portée à ce qui est désigné comme « salissures » des espaces publics. À nouveau, les mégots de cigarettes, déchets hors des poubelles et bouteilles vides suscitent principalement l'énervement des riverain-e-s pour qui le Chalet-à-Gobet est rural. Si le Chalet-à-Gobet est perçu comme la campagne, ces déchets sont considérés comme particulièrement inacceptables (et le signe d'un devenir urbain du Chalet-à-Gobet). À l'inverse, pour les riverain-e-s pour qui le Chalet-à-Gobet est une zone urbaine, ces déchets se limitent au vecteur d'un léger *trouble* – ils sont dérangeants –, mais ne passent pas le seuil du *problème* – ce n'est pas considéré comme particulièrement grave.

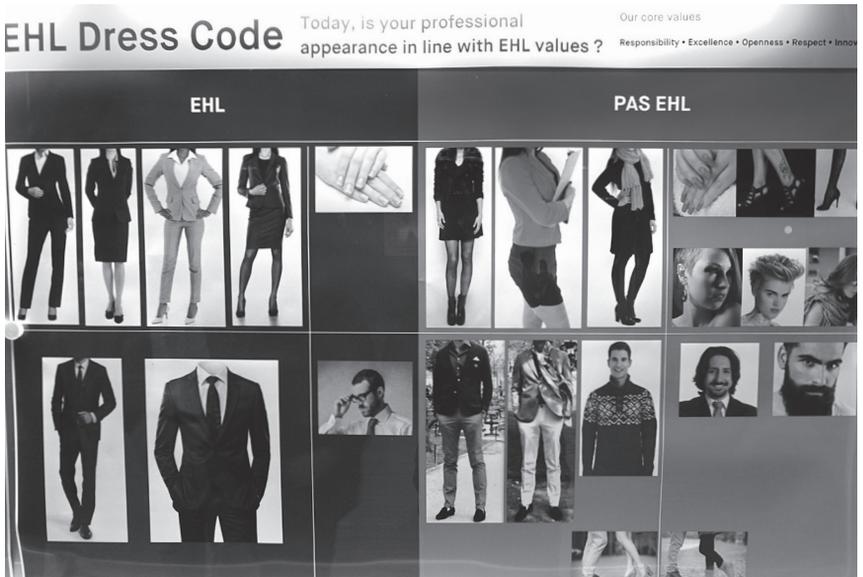
### 6.1.4 Les comportements étudiants : classes et formes de vie

La dénonciation des comportements étudiants est cruciale dans les plaintes des voisins de l'EHL: « le semestre des étudiants de l'École hôtelière a repris seulement mardi et c'est déjà le bordel. Ils font la fête tous les jours. Ils font des conneries. Ils payent alors ils font tout ce qu'ils veulent »<sup>19</sup>. Plusieurs éléments importants apparaissent dans ce bref extrait. Tout d'abord, la visibilité des étudiant-e-s en dehors de l'école est remarquable dès la première visite. Le *dress code* de l'école distingue les étudiant-e-s dans la mesure où le contraste avec les usages vestimentaires lausannois est remarquable. Certain-e-s apprécient cette élégance parfois tapageuse; d'autres laissent apparaître une certaine gêne. Nous pouvons formuler l'hypothèse – qui nécessiterait une plus vaste enquête – selon laquelle la différence vestimentaire entre les étudiant-e-s et le riverain-e-s serait déterminante dans la constitution du problème public et articulerait celui-ci à des enjeux de classes sociales. En effet, le *dress code* de l'école, très rigoureux, (formes et couleurs des costumes, cravates, tailleurs, hauteur des talons, longueur des jupes, des cheveux et de la barbe, etc.) correspond à celui en vigueur dans des mondes sociaux et professionnels d'élite (milieux d'affaires, banque, etc.)<sup>20</sup>. Ainsi, les étudiant-e-s toujours tiré-e-s à quatre épingles, détonent dans un cadre rural – ou du moins ce qui subsiste de rural dans le périurbain – et familial, activant des effets de distinction sociale et jouant – à petite échelle – un écart de classe.

19 Entretien CàG#9, mené par MP, 2016.

20 À ce propos, lors de notre premier passage à l'EHL, nous nous étions sentis nous-mêmes négligés.

Figure 5 Dress code EHL



Source : Photographie de Mischa Piraud, 23 mars 2015.

L'observation directe, dans l'enceinte de l'EHL confirme de plus l'idée défendue dans plusieurs entretiens, d'une arrogance qu'affichent certain-e-s étudiant-e-s. L'attitude entre collègues est parfois empreinte de mépris. Ce dédain (manifesté par l'absence de « formules de politesse », par des gestes désinvoltes lors des échanges de cartes de paiement, d'une absence d'attention envers le personnel, mais aussi en essayant de doubler dans les files d'attente, etc.) prête facilement à la qualification par les visiteur/euses de « fautes », de « prétention », voire de « goujaterie ». Ces comportements observés sur place sont évoqués lors des entretiens avec les riverain-e-s, qui ajoutent à ce registre la conduite « bruyante » de « grosses voitures », les excès de vitesse et l'abandon de déchets sur la voie publique. De plus, les frais d'écolages élevés pour les étudiant-e-s ressortissant d'autres pays que la Suisse, sélectionnent le public parmi des catégories socioprofessionnelles supérieures. Or Pierre Bourdieu proposait une thèse forte dans *La distinction*. Il y affirmait que les classes sociales se structuraient en fonction du goût et du comportement autant qu'en fonction de la propriété privée des moyens de production, rompant ainsi avec les traditions marxistes de la sociologie. Selon lui, les agents sociaux se distinguent par leur connaissance des arts, leur manière de formuler des jugements esthétiques, mais aussi par le raffinement de leurs pratiques (Bourdieu 1979). Or plusieurs dispositifs, dont le *dress code* et ses nombreux rappels sur des panneaux d'affichage dans les couloirs

de l'école (mentionnant notamment au-dessus d'un miroir, « on n'a pas de seconde chance pour une première impression » ainsi que les panneaux d'affichage illustrant les longueurs de cheveux, les tailles de barbes, les formes de costumes, de souliers et les longueurs de jupes exigées dans l'école) cadrent ce processus de distinction. Le souci d'une image de soi est au cœur des apprentissages de l'EHL entrant notamment en tension avec les formes de vie périurbaines alentours.

Néanmoins, ce souci de produire une image de soi ajustée à celles des classes supérieures contraste avec les débordements propres à la vie étudiante. À titre d'exemple, le goût prononcé pour la fête et une forte consommation d'alcool sont partie intégrante de la carrière des étudiant-e-s<sup>21</sup>. La mention de l'alcool dans les entretiens est récurrente et parfois étayée par des photographies d'indices (bouteilles abandonnées, vomissure) et de témoignages (anecdotes)<sup>22</sup>. De fait, la consommation d'alcool est peut-être plus intense auprès d'une population jeune que dans d'autres espaces urbains où la consommation d'alcool se cantonne aux usages festifs nocturnes. Là encore, le trouble produit est directement lié aux modes de vie et au contexte : il est notable qu'un comportement équivalent dans les quartiers denses du centre-ville suscite en général un trouble moins important. De plus il ne s'agit évidemment pas d'affirmer que les riverain-e-s seraient toutes et tous abstinents-e-s, mais le mode de consommation (moins festive) induit des comportements moins expansifs et surtout moins massifs.

#### 6.1.5 Les logements étudiants : opportunité financière et source de trouble

On observe encore une tension liée au logement étudiant au Chalet-à-Gobet, dans la mesure où de nombreux/ses étudiant-e-s louent des chambres chez des riverain-e-s<sup>23</sup> trouvent là une possibilité de gain non négligeable. En comparaison les prix pratiqués sont plus élevés à proximité de l'EHL qu'ailleurs dans les Hauts de Lausanne. Toutefois, étant donné les typologies architecturales, les chambres sont souvent parties prenantes du logement principal, suscitant de fait un mode de collocation. On constate ainsi une inadéquation entre les aspirations résidentielles et cette opportunité saisie : une tension entre l'envie affirmée de « vivre à la campagne » ou « se mettre au vert » et la possibilité de « loger un étudiant » et gagner « un peu de sous ». De plus, si certain-e-s logeur/ses peinent à recouvrir leur loyer ou à instaurer des règles de collocation qui leur conviennent, cela renforce l'image négative que renvoient les étudiant-e-s. Plusieurs riverain-e-s ont ainsi évalué négativement ces expériences. De surcroît, le projet résidentiel « rural » évoqué par les riverain-e-s se

21 « Carrière » entendu ici dans son sens beckerien (Becker 2020).

22 Un riverain nous a mis à disposition deux classeurs de ce type de documents, une archive constituée au fil des années regroupant photographies de voitures mal stationnées, flaques de vomi sur la chaussée, bouteilles cassées etc. Si cette archive venait soutenir le propos, le long travail qu'elle a nécessité renseigne aussi sur la tension qui règne autour de cet aménagement. Les étudiant-e-s décrivent par ailleurs des encouragements de l'école aux comportements festifs : des fêtes en ville le jeudi soir, des sorties organisées par l'école.

23 Parfois, la chambre d'un enfant parti du logement familial.

coordonne mal avec la dimension festive des activités étudiantes (encouragées par l'école) : les fêtes et la grande consommation d'alcool produisant en effet bruits et liesse contrastant avec le projet de retrait et de calme.

## 6.2 Un défaut d'urbanité ?

L'enquête révèle que certains troubles typiques et plus ou moins tolérés dans les contextes urbains (mobilité forte, bruit, éventuellement certaines surprises impliquées par le multiculturalisme, mais aussi ce que les habitant-e-s appellent des salissures) font ici l'objet, en contexte périurbain, d'une dénonciation. En forçant à peine le trait, on peut dire qu'une série d'indices d'urbanité (mouvement, diversité, intensité expérientielle), historiquement valorisés dans les études urbaines (Wirth 1938 ; Lofland 1983 ; Joseph 1984 ; Bassand et al. 2001), sont ici dénoncés. Les habitant-e-s, et de manière plus générale le milieu de vie du Chalet-à-Gobet, feraient preuve ainsi d'un manque d'urbanité, et en particulier un défaut de *l'inattention civile* nécessaire à la vie urbaine<sup>24</sup>. Le caractère périurbain doit ainsi être compris comme un contexte spécifique qui, par le renforcement des modes de vie et les formes d'organisation sociospatiale, éloigne des mécanismes de tolérance – et de minimisation écologique des troubles – des milieux urbains<sup>25</sup>.

A cet égard, le caractère périurbain – comme collection d'habitats individuels peu reliés socialement (Charmes 2005) – devient patent si l'on considère l'absence de lieux de sociabilité au Chalet-à-Gobet<sup>26</sup>. Pas de café, de place, de lieux collectifs et, plus largement, de lieux accessibles librement et gratuitement où pourrait prendre corps une vie sociale. L'EHL, avec ses espaces intermédiaires, ses cafétérias, restaurants, salle de cours et d'étude, constitue au contraire pour les 2 290 étudiant-e-s inscrit-e-s un véritable lieu de vie sociale. De même, pour celles et ceux d'entre elles/eux qui habitent le Chalet-à-Gobet, les collocations dans les logements étudiants sont des lieux de sociabilité et d'échange. On voit émerger ainsi deux modalités de l'être ensemble qui font penser à l'opposition sartrienne entre « groupe » et « série ». D'un côté, les étudiant-e-s constituent des « groupes » relativement homogènes et à la sociabilité forte et, de l'autre les faibles contacts entre les habitant-e-s les rapprochent d'une « série » de personnes orientées par un but fonctionnel<sup>27</sup>. D'une

24 On doit à Erving Goffman l'interprétation comme inattention civile (Goffman 1973) de ce que Georg Simmel voyait comme simple indifférence (Simmel 2007). Stéphane Tonnelat souligne que cette inattention civile implique une forme de respect qui permet la vie urbaine (Tonnelat 2016).

25 La littérature sur la vie urbaine apparaît néanmoins souvent bien trop optimiste sur les formes de tolérances et d'indifférence civile. Et, au contraire, si l'on considère, comme propose de le faire Joan Stavo-Debaugé, non plus des « passants » mais des « résidents » on voit émerger aussi dans les quartiers des centres villes en partie les mêmes mécanismes d'indignation contre les troubles dénoncés comme salissure ou le bruit (Stavo-Debaugé 2003).

26 Sur la forme de vie périurbaine, on verra notamment l'essai d'Eric Chauvier, publié suite à un article de Télérama sur la « mocheté » du périurbain (Chauvier 2011).

27 L'exemple paradigmatique que donne Sartre est celui de l'ensemble que forme une file d'autobus (Sartre 1960).

part, un groupe dont la relative homogénéité de classe est accentuée par le *dress code*, mais dont le projet résidentiel est à court terme, de l'autre une série d'habitant-e-s relativement éclatée et moins homogène socialement dont le projet résidentiel est durable et généralement accompagné d'un investissement immobilier. Ce qui trouble au Chalet-à-Gobet, c'est que ce lieu n'offre ni inattention civile, c'est-à-dire cette forme typiquement urbaine d'anonymat, ni lieux de sociabilités. Autrement dit, ce périurbain ni vraiment urbain ni vraiment rural accueille avec difficulté cette école de la « grande ville » perçue comme une « intrusion » de la métropole.

Certes, l'école est accessible au public, offre des réductions aux riverain-e-s et les invite à des fêtes – par ailleurs appréciées<sup>28</sup>. Toutefois, l'accès n'est pas évident, les voisin-e-s ne se sentent pas autorisé-e-s, invité-e-s et/ou n'ont pas envie de fréquenter un tel endroit<sup>29</sup>. En effet, là encore, le *dress code* et l'usage de l'anglais contrastent fortement avec les usages dominants au Chalet-à-Gobet et rebutent. Il est important de prendre au sérieux ces éléments sensibles et ces logiques sociales qui opèrent en deçà des discours d'ouverture et marquent des frontières moins visibles, mais puissantes.

### 6.3 Une forme de culturalisme ordinaire ?

École de portée internationale, l'EHL attire un public qui dépasse largement le bassin régional. Or la forte proportion de personnes étrangères parmi les élèves est souvent mentionnée. On voit poindre lors des entretiens et des commissions de voisinages, l'imputation de divergences de rythme à une différenciation culturelle plutôt qu'à des rythmes urbains (Lefebvre 1992 ; Antonioli et al. 2020) ou des distinctions de classes sociales. Les rythmes de vie fonctionnent comme appui à la critique, la critique est formulée en s'appuyant sur l'idée selon laquelle il faut avoir des rythmes égaux pour cohabiter : « Évidemment en Espagne où il fait si chaud on dort la journée et la nuit on est réveillé. Mais leur faire comprendre qu'ici à 10 heures on a envie de dormir parce que la journée on bosse c'est pas évident »<sup>30</sup>. Autrement dit, le rythme sert d'appui à une différenciation culturelle dont les mécanismes s'apparentent à ce que l'on peut appeler un « racisme ordinaire », ou quotidien (Essed 1991), que révèlent des enquêtes en Suisse (Michel 2014 ; Efonyai-Mäder et al. 2017). Une typification culturelle (et raciale) est opérée<sup>31</sup>, à laquelle est ajoutée une série de significations, ou du moins est associée une série de traits de comportements<sup>32</sup>. Sans en être le vecteur principal, du moins en apparence, ce marquage d'une politique de différenciation culturelle et raciale participe du rejet des étudiant-e-s de l'EHL.

28 Entretiens #CàG, menés par MP, 2016.

29 Entretiens CàG, menés par MP, 2016. L'expérience en première personne, de chercheurs pourtant habitués aux Hautes écoles, vient corroborer cette impression.

30 Entretien CàG#3, mené par MP, 2016.

31 Rappelons-nous que Immanuel Wallerstein et Etienne Balibar parlaient à ce propos de « racisme sans race » (Balibar et Wallerstein 2018).

32 Ce qui ne va pas sans rappeler les analyses de Stuart Hall sur la « race comme signifiant flottant » (Hall 2013).

Cela prend la forme de sous-entendus plus ou moins explicites (des regards appuyés, aux remarques du type « on sait d'où ils viennent »). Les tensions sont interprétées par plusieurs riverain·e·s comme relevant en dernière instance d'une différence de culture. Autrement dit, des divergences culturelles seraient structurantes de toutes les tensions en matière d'aménagement.

En comparaison avec les formes bien documentées de « racisme ordinaire », on décèle quelques points saillants qui demanderaient à être étudiés plus en détail. Si des études ont montré une différence marquée entre deux *figures* des parcours migratoires, « le migrant » et « l'expat » – le second jouissant d'une réputation très différente du premier et de plus grandes facilités (notamment administratives) (Adly 2013) – le cas du Chalet-à-Gobet est un peu différent. L'affectation de l'Auberge du Chalet-à-Gobet à l'accueil de migrant·e·s n'a pas suscité de critiques de la part des riverain·e·s. Par ailleurs, l'arrêt annuel de caravanes sur le parking n'est pas présenté comme un problème public, contrairement à d'autres lieux ruraux de Suisse. Toutefois, la nationalité suisse des groupes yéniches est systématiquement mentionnée lorsqu'ils sont évoqués, comme pour les inclure dans un groupe d'appartenance, comme si leur origine suisse les rendait plus acceptables que d'autres groupes, notamment Rom. De plus, la présence d'un groupe religieux évangélique dans l'ancien hôtel du Chalet-à-Gobet (Hôtel du Golf) constitue aussi une source de troubles et les critiques portent principalement sur le caractère religieux (évangéliste) et anglophone (comme le public de l'EHL) du groupe. De surcroît, on devine aussi sous les enjeux de circulation routière des formes de mise à distance culturelle et raciale, de la même manière que l'on a pu voir ailleurs que l'écologie sert fréquemment de levier à des formes de disqualifications raciales et culturelles (Keucheyan 2014; Piraud et al. 2014). Autrement dit, le « racisme sans race » (Balibar et Wallerstein, 2018 [1988]) qui se manifeste au Chalet-à-Gobet semble favoriser la figure du migrant au profit de celle de l'expat.

L'ensemble de ces dénonciations et controverses révèle des tensions entre projet résidentiel et la réalité (péri)urbaine et son aménagement. Il va sans dire que ces tensions ne datent pas d'hier et que l'aménagement du cadre de vie est le berceau de mobilisations : des luttes urbaines des années 1960 et 1970 que décrivait Manuel Castells (1973) aux mobilisations contre les « grands projets inutiles et imposés » (Quadruppani 2018; Collectif Des plumes dans le goudron 2018), l'aménagement du milieu de vie est un objet remarquable par sa capacité à mobiliser.

## 7 Un déficit d'espace public

Ces controverses quant à l'aménagement posent fondamentalement la question de l'espace public dans les deux sens de ce terme. D'une part, comme nous l'avons indiqué il n'existe au Chalet-à-Gobet aucun lieu de socialité, d'autre part nous avons

vu qu'administrativement le Chalet-à-Gobet dépend de la commune de Lausanne. Le terme d'espace public comporte à la fois un intérêt théorique et une difficulté pratique en ce qu'il rejoint une dimension de construction d'un public démocratique à celle des lieux de son déploiement. Ce qui est souvent traité comme ambiguïté liée à la traduction française du concept habermassien d'*Öffentlichkeit* par *espace public* nous permet de penser un aspect fondamental de la démocratie locale. Afin de distinguer ces deux aspects de l'espace public, Thierry Paquot distinguait le singulier du pluriel afin d'opposer la pratique démocratique (*Öffentlichkeit*) à ces « endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitant-e-s, qu'ils résident ou non à proximité ». Le premier désignant une pratique politique de liberté d'expression, le second désignant rues, places, parvis, boulevards, jardins parcs, plages ou encore sentiers forestiers, campagnards ou montagnoux « bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité » (Paquot 2009, 3). Pour Jürgen Habermas, l'espace public constitue cette possibilité d'une manière de débattre de manière radicalement égalitaire et libre, il y voit la condition à toute société démocratique (Habermas 1978). D'un point de vue historique, Birkner et Mix soulignent que cet espace public politique représente dès les Lumières « le cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat » et constitue « un régulateur intellectuel qui est propice à l'auto-organisation libre et rationnelle de la société et au perfectionnement de l'État, qui limite l'abus de pouvoir » (Birkner et Mix 2014, 285). Or Francis Dupuis-Déri rappelle à juste titre que pour Habermas « les cafés littéraires du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'organisaient souvent des femmes de lettres » constituent « la source d'un espace public délibératif moderne, la source de la démocratie délibérative » (Dupuis-Déri 2016, 57). La dimension spatiale de cette délibération libre et égalitaire est en effet essentielle, mais souvent négligée. Si l'Internet est déterminant aujourd'hui dans la constitution d'une publicité, il n'en reste pas moins que, quel que soit le degré d'institutionnalisation des échanges, ils nécessitent des lieux spécifiques de déploiement. Plus fondamentalement encore, comme le suggère les travaux d'Isaac Joseph, les deux acceptions sont étroitement liées par la notion d'accessibilité renvoyant à la fois à l'idéal d'hospitalité universelle et à la possibilité pratique d'avoir accès à un lieu (Joseph 1984; 1996).

En ce qui concerne notre étude de cas, l'absence de lieux de cet ordre pose problème. S'il existe une sphère de débats publics en construction, celle-ci n'a pas de lieu à proprement parler. Lors de la restitution des faits par les actrices et acteurs, tant dans les dénonciations publiques (recours juridiques, prises de position dans la presse, pétitions, etc.) que dans les commissions de voisinages et les entretiens, un sentiment revient sans cesse : l'impression de se « faire avoir », « que l'on nous refile tout ce que l'on ne veut pas là-bas en bas ». La construction d'un immeuble notamment dans la ruelle adjacente à l'école constitue un élément fondateur des

oppositions, critiqué à double titre. D'un point de vue fonctionnel et sensible, le bâtiment coupe certains points de vue – et fait baisser la valeur foncière de constructions voisines. Mais c'est d'un point de vue social que l'indignation est la plus forte, suite à la découverte de la typologie des bâtiments à destination des étudiant-e-s et non pas, comme annoncé lors de la construction, pour des familles. À la perspective imaginée d'un voisinage difficile avec une population qui ne partage pas les mêmes rythmes, s'ajoute le sentiment d'avoir été floué par un pouvoir exercé de manière trop abstraite, autrement dit une « gouvernance » dont les représentant-e-s sont à peu près imperceptibles (Spurk 2016). Le caractère intangible de cette gouvernance se constate par l'usage indéfini du « ils » et du « on » lors des débats (« en bas ils nous envoient tout ce dont ils ne veulent pas »<sup>33</sup>) et par la difficulté à identifier les destinataires des critiques.

Le sentiment selon lequel « la ville » – ou parfois « ils » ou « on » – envoie, sans consulter les habitant-e-s du Chalet-à-Gobet, tout ce dont personne ne veut « en bas » (c'est-à-dire dans le centre de Lausanne), parfaitement tangible dans nos entretiens, provient notamment d'un problème d'échelle administrative et de représentation politique. Si l'on défend l'idée d'une opposition entre “Not Without Me” (nwm) et “Not in my Backyard” (*Nimby*), nous devons nous demander dans les deux cas quelles sont les prises politiques d'un groupe local pour des questions dont la « compétence » revient à un échelon administratif supérieur. Pour mémoire, en Suisse l'aménagement relève en grande partie d'une compétence communale. Dans le cas du Chalet-à-Gobet cette compétence administrative et politique s'exerce au niveau de la Ville de Lausanne. En vertu des mécanismes de démocratie semi-directe, les 3112 habitant-e-s enregistré-e-s dans le secteur ont ainsi potentiellement le pouvoir d'infléchir les décisions d'aménagement prises à l'échelle de la commune de Lausanne et, en particulier, de bloquer l'extension de l'EHL. Cette dernière est ainsi amenée à déployer un travail d'« intéressement »<sup>34</sup> auprès du voisinage, non seulement pour apaiser d'éventuelles tensions, mais aussi prévenir des blocages politiques. Il n'est dès lors pas étonnant de voir déployer des moyens relativement importants pour ce délicat travail de traduction de ce qui importe pour l'EHL en bienfait pour le voisinage. Dans cette traduction se joue comme on l'a vu le difficile passage d'un attachement des habitant-e-s à leur cadre de vie à un intérêt plus générique en termes de « dynamisme » communal, d'attractivité ou encore de retombées économiques positives. De fait l'alignement est plus complexe puisqu'en grande partie les calculs économiques – et donc réputationnels – se jouent à l'échelle de la commune qui soutient largement l'EHL. Si le voisinage ne s'oppose pas à l'existence de l'école il peine à faire entendre sa voix dans la détermination des bonnes modalités de sa présence dans le territoire.

33 Entretien #CàG, mené par MP, 2016.

34 En étendant ici quelque peu le terme développé par Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour (Akrich et al. 1988)

On peut rapporter ces difficultés à la question plus générale des formes de *représentation* et plus particulièrement à l'hypothèse que l'on est en présence ici d'un effet d'éloignement des représentant-e-s politiques. A cet égard, il est intéressant de revenir au travail de Max Weber qui place la question de la distance entre les représentant-e-s et les représenté-e-s au cœur des différents types de représentations politiques : la *représentation appropriée (approprierte)*, caractérisée par une séparation importante entre les représenté-e-s et les représentant-e-s ; la *représentation libre (freie)*, cas intermédiaire où les représentant-e-s ont une relative autonomie et le *représentation mandatée (gebundene)* où les représentant-e-s doivent rendre des comptes directement aux représentés (Weber 1995). On peut ainsi se demander si les problèmes d'aménagement ne s'expliquent pas partiellement par cette distance et si croiser cette distinction politique avec la spatialité urbaine et l'organisation administrative n'éclaire pas plus largement les difficultés démocratiques. En effet, si le système administratif helvétique ressemble plutôt à une représentation libre, le jeu d'échelle tend à séparer le représentant et à assimiler le système à une représentation appropriée. Dans notre cas, les « zones foraines » dépendent administrativement de la commune de Lausanne alors que la séparation spatiale est claire. Ainsi, si le Chalet-à-Gobet est clairement agencé comme un ensemble spatial indépendant (une sorte de « village »), il n'est toutefois pas doté d'un système représentatif politique propre. De plus, l'échelle démographique dilue encore plus la représentation, rapprochant ainsi le système d'une représentation appropriée. Pour une bonne partie des habitant-e-s, l'arrivée de l'EHL et son expansion apparaissent dès lors comme un parachutage non négocié par cette représentation lointaine et fortement séparée de sa base.

## 8 Conclusion : des échelles de la représentation aux lieux de l'espace public

La question de la distance dans les enjeux politiques de représentation est loin d'être seulement symbolique ou administrative, elle tient aussi à des formes spatiales. C'est dans perspective que se joue un rapport plus matériel entre démocratie et espace public qui dépasse la seule problématique de la distance et concerne aussi les enjeux de lieu comme espace appropriable. Au cœur donc de la question politique de l'expansion de l'EHL se pose la question du déploiement spatial de l'espace public démocratique. En effet, là où les difficultés du débat pourraient laisser penser à une « pathologie de l'espace public » (Voïrol 2017), il faut plutôt voir le double jeu d'une distance spatiale et d'un défaut matériel d'espace public. Le public existe, surgit, mais se déploie en quelque sorte dans un autre monde que ses représentant-e-s et de manière très concrète sans espace, c'est-à-dire sans lieu pour la parole publique.

Les plaintes de voisinage demandant, on l'a vu, une réponse active de l'EHL, c'est elle-même qui va fournir le lieu d'un espace public. Suite au recours des habitant-e-s, la direction de l'EHL met en place une série de commissions de voisi-

nage. Ces assemblées mensuelles ont lieu au sein de l'école et incluent une dizaine d'actrices et acteurs (habitant-e-s, fonctionnaires, employé-e-s de l'école). Si le public émerge par l'opposition, l'EHL va contribuer à en stabiliser la forme et les contours, intégrant ainsi – pour le dire avec les mots de Maurice Blanc – un processus « remontant » au processus « descendant » (Blanc 1995). Au regard de l'idéal d'un espace public habermassien, ces situations d'échange sur invitation – et dans les locaux mêmes – de l'institution à la source du problème public apparaissent problématiques. Il semble néanmoins insuffisant de formuler la critique selon laquelle cette forme de consultation ne peut répondre aux exigences de neutralité, de liberté et d'égalité du débat. En effet, notre enquête montre qu'elles ont en partie donné satisfaction au voisinage constitué désormais en *public consulté*. La clé se trouve peut-être ailleurs, dans les théories de Honneth qui nous amènent à penser ces commissions de voisinage comme un lieu d'échange et de débat répondant aux exigences de *reconnaissance* (Honneth 2013) des habitant-e-s mobilisé-e-s. A ce titre les mobilisations au Chalet-à-Gobet dévoilent une tension entre les travaux de Habermas et de Honneth, entre les exigences institutionnelles fortes de l'idéal délibératif de l'espace public et, par ailleurs, une lutte pour la reconnaissance qui finalement semble pouvoir se contenter de processus participatifs plus asymétriques.

Avec le développement de l'EHL, le Chalet-à-Gobet connaît un processus d'urbanisation qui change partiellement sa morphologie socio-spatiale et induit des tensions avec les représentations et les attentes d'une partie de ses habitant-e-s, venu-e-s y chercher ce qui subsiste de rural résiduel dans ce cadre de vie périurbain. Confrontés à une population plus jeune et mouvante – résidant temporairement sur les lieux – les habitant-e-s à long terme du Chalet-à-Gobet s'inquiètent ainsi d'une éventuelle détérioration de leur qualité de vie et peinent à s'identifier au destin de l'EHL. Cette tension – habituelle dans les milieux urbains où se côtoient des modes de vie très contrastés – est renforcée par un déficit de représentation dans une politique de la ville qui semble prendre peu au sérieux cet environnement atypique dans la commune. Or outre les tensions constitutives de l'urbain et son hétérogénéité constituante, le cas du Chalet-à-Gobet donne à voir une dimension cruciale des villes contemporaines : la question de la gouvernementalité de projets de vie contrastés et de l'inégale représentation politique de modes de vie et de leurs conditions spatiales d'effectuation. Une double distance s'insère qui nourrit un sentiment de dépossession. En effet, la distance – « représentationnelle » – est rendue possible et amplifiée ici par la distance géographique qui sépare le Chalet-à-Gobet de sa centralité *politique*. Les quelques kilomètres qui séparent l'espace du Chalet-à-Gobet des lieux de la démocratie lausannoise donnent une consistance matérielle à une mise à distance des représentant-e-s pour les représenté-e-s ; l'impression de vivre dans des « mondes différents ». Or cet enjeu que pose de façon brûlante une enquête de sociologie urbaine dans la cadre d'une école destinée des classes privilégiées dans le périurbain lausannois questionne plus fondamentalement la spatialité politique,

la démocratie directe, mais surtout la spatialité de l'espace public. On perçoit par la négative l'importance des lieux physiques dans la constitution de l'*Öffentlichkeit*. De surcroît, le cas du Chalet-à-Gobet, plutôt que de constituer une exception, met à jour le désir politique des habitant-e-s dans l'aménagement de leur milieu de vie et leur désir d'autogouvernement en matière d'aménagement – ce qui ne veut pas dire « qu'aucune administration n'est nécessaire, mais plutôt qu'elle doit être immanente, c'est-à-dire imbriquée dans le tissu social lui-même », écrivaient Michael Hardt et Antonio Negri (Hardt et Negri 2013, 120). Si ce besoin d'autogouvernement en matière spatiale a été manifesté dans les grands centres urbains du monde durant ces dernières années, les tensions du Chalet-à-Gobet en matière d'aménagement du territoire révèlent plus fondamentalement comment le déploiement de cet auto-gouvernement nécessite l'existence de lieux pour véritablement faire démocratie.

## 9 Références bibliographiques

- Adly, Hossam. 2013. Fonctionnaires internationaux à Genève : le poids du privilège. *Espaces et sociétés* 154(3) : 71–85.
- Akrich, Madeleine, Michel Callon et Bruno Latour. 1988. A quoi tient le succès des innovations? *Annales des Mines – Gérer et comprendre* 11–12 : 4–17.
- Antoniolli Manola, Guillaume Drevon, Luc Gwiazdzinski, Vincent Kaufmann et Luca Pattaroni. 2020. *Manifeste pour une politique des rythmes*. Lausanne: EPFL Press.
- Audikana, Ander et Vincent Kaufmann. 2015. De la « valeur des échelles » aux « échelles de valeurs » : controverses et compromis autour de l'agrandissement de la gare de Cornavin à Genève (2008-2015). *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 40 : 141–152.
- Bacqué, Marie-Hélène et Yves Sintomer (éds.). 2011. *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris: La Découverte.
- Balibar, Etienne et Immanuel Wallerstein. 2018 [1988]. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris: La Découverte.
- Bassand, Michel, Anne Compagnon, Dominique Joye et Véronique Stein (éds.). 2001. *Vivre et créer l'espace public*. Lausanne: PPUR.
- Becker, Howard S. 2020. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Berger, Mathieu. 2014. La participation sans le discours. *Espaces Temps.Net – Revue électronique des sciences humaines et sociales* [en ligne], <http://www.espacestemp.net> (04.08.2021).
- Birkner, Nina et York-G. Mix. 2014. Qu'est-ce que l'espace public? Histoire du mot et du concept. *Dix-huitième siècle* 46(1) : 285–307.
- Blanc, Maurice. 1995. Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée. *Les Annales de la recherche urbaine* 68–69 : 99–106.
- Blanchet, Alain et Anne Gotman. 2007. *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*. Paris: Armand Colin.
- Blondiaux, Loïc et Sandrine Levêque. 1999. La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXe arrondissement de Paris. Pp. 17–82 in *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, édité par Catherine Neveu, Paris: L'Harmattan.
- Bourdieu, Pierre. 1979. *La distinction: critique sociale du jugement*. Paris: Les Editions de Minuit.

- Breviglieri, Marc. 2009. L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé. Pp. 1–29 in *Compétences critiques et sens de la justice*, édité par Marc Breviglieri, Claudette Lafaye et Danny Trom. Paris : Economica.
- Breviglieri, Marc et Danny Trom. 2003. Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville. Pp. 399–416 in *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, édité par Daniel Cefai et Dominique Pasquier Paris : PUF.
- Butler, Judith. 2017. *Rassemblement. Pluralité, performativité et politique*. Paris : Fayard.
- Calhoun, Craig J. (éd.). 1992. *Habermas And the Public Sphere*. Cambridge : MIT Press.
- Castells, Manuel. 1973. *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Paris : Maspéro.
- Cefai, Daniel. 1996. La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux* 14(75) : 43–66.
- Cefai, Daniel. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on ?* Paris : La Découverte.
- Cefai, Daniel et Claudette Lafaye. 2001. Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier. Pp. 195–228 in *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*, édité par Daniel Cefai et Danny Trom. Paris : Ed. de l'EHES.
- Centemeri, Laura. 2015. *L'apport d'une sociologie des Attachements pour penser la catastrophe environnementale* [en ligne], <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01163221/document> (04.08.2021).
- Centemeri, Laura. 2016. Entre expertises et émotions. Les conflits relatifs à l'extension de l'aéroport de Milan Malpensa. Pp. 127–148 in *Emotions et expertises*, édité par Christophe Traïni. Rennes : PUR.
- Charmes, Eric. 2005. *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*. Paris : L'Harmattan.
- Chateauraynaud, Francis. 2013. De la formation des publics à la rébellion des milieux. *Concertation* [en ligne]. <http://concertation.hypotheses.org/911> (22.07.2021).
- Chauvier, Eric. 2011. *Contre Telerama*. Paris : Allia.
- Cheyns, Emmanuelle. 2014. Making "Minority Voices" Heard in Transnational Roundtables. The Role of Local NGOs in Reintroducing Justice and Attachments. *Agriculture and Human Values* 31(3) : 439–453.
- Cogato Lanza, Elena, Luca Pattaroni, Mischa Piraud et Barbara Tirone. 2013. *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/Genève*. Genève : MetisPresses.
- Crouch, Colin. 2004. *Post-Democracy*. Cambridge : Polity Press.
- Crouch, Colin. 2016. The March Towards Post-Democracy, Ten Years On. *The Political Quarterly* 87(1) : 71–75.
- Da Cunha, Antonio, Béatrice Bochet, Jean-François Both, Christophe Mager et Laurence Vuagniaux. 2007. *Étalement urbain, mobilité résidentielle et aspirations des ménages : le cas de l'agglomération lausannoise* [Rapport de l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable]. Lausanne : Université de Lausanne.
- Dacheux, Eric et Daniel Goujon. 2020. Le délibéralisme : une vision conflictuelle de la délibération. Pp. 145–170 in *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie*, édité par Eric Dacheux et Daniel Goujon. Sociologie économique. Toulouse : ERES.
- Des plumes dans le goudron (Collectif). 2018. *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre Dame des Landes à Bure*. Paris : Editions Textuel.
- Dewey, John. 2010. *Le public et ses problèmes*. Paris : Gallimard.
- Douay, Nicolas et Aurélien Reys. 2016. Twitter comme arène de débat publi : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement. *L'Information géographique* 80(4) : 76–95.
- Dupuis-Déri, Francis. 2016. La « postdémocratie » et l'illusion de la nostalgie : démocratie contre représentation. Pp. 41–58 in *Au-Delà De La Représentation. Les figures de la démocratie*, édité par Karim Benyekhlef. Montréal : Thémis.

- Efionayi-Mäder, Denise, Didier Ruedin, Mélanie Pétrémont, Noémi Michel et Rohit Jain. 2017. *Etat des lieux du racisme anti-noir en Suisse. Etude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme*, SFM Studies #67, Université de Neuchâtel.
- Essed, Philomena. 1991. *Understanding Everyday Racism. An Interdisciplinary Theory*. Newbury Park, London, New Delhi: Sage.
- Fourniau, Jean-Michel. 2007. L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales* 45: 149–179.
- Gallez, Caroline et Vincent Kaufmann. 2010. *Mythes et réalités de la cohérence urbanisme-transports*. Arcueil: INRETS.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. Vol. II*. Paris: Minit.
- Guichoux, Arthur. 2016. Nuit debout et les « mouvements des places ». Désenchantement et ensauvagement de la démocratie. *Les Temps Modernes* 5 (691): 30–60.
- Haber, Stéphane. 2012. Un espace public néo-capitaliste? Habermas, un demi-siècle après. *Variations [en ligne]* 16. <http://journals.openedition.org/variations/204> (04.08.2021).
- Habermas, Jürgen. 1978. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.
- Hall, Stuart. 2013. *Identités et cultures 2. Politiques des différences*. Paris: Amsterdam.
- Hardt, Michael et Antonio Negri. 2017. *Assembly*. Oxford: Oxford University Press.
- Hardt, Michael et Antonio Negri. 2013. *Déclaration. Ceci n'est pas un manifeste*. Paris: Raisons d'agir.
- Honneth, Axel. 2013. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Gallimard.
- Jemelin, Christophe et Vincent Kaufmann. 2008. Le maintien du tramway envers et contre tout: politique des transports et démocratie directe à Bâle. *Flux – International Scientific Quarterly on Networks and Territories* 2–3(72–73): 92–107.
- Joseph, Isaac. 1984. *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*. Paris: Librairie des Méridiens.
- Joseph, Isaac. 1996. Les compétences de rassemblement: une ethnographie des lieux publics. *Enquête [en ligne]* 4107–122. <https://journals.openedition.org/enquete/773> (22.07.2021).
- Kaufmann, Vincent et Emmanuel Ravalet (éds.). 2019. *L'urbanisme par les modes de vie*. Genève: MétisPresses.
- Keucheyan, Razmig. 2014. *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*. Paris: La Découverte.
- Lafaye, Claudette et Laurent Thévenot. 1993. Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie* 34(4): 495–524.
- Latour, Bruno. 2017. *Où atterrir? Comment s'orienter en politique*. Paris: La Découverte.
- Lecoq, Matthias. 2017. *Production de la ville: innovation des processus participatifs et citoyenneté urbaine*. Thèse de doctorat. Université de Genève et Université de Barcelone.
- Lefebvre, Henri. 1992. *Eléments de rythmanalyse*. Paris: Syllepse.
- Lofland, Lyn H. 1983. Understanding Urban Life: The Chicago Legacy. *Urban Life* 1 (4): 491–511
- Matthey, Laurent, Christophe Mager et David Gaillard. 2012. *Chronique d'une controverse annoncée: le récit d'urbanisme à l'heure du développement urbain durable* [en ligne], <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:77503> (22.07.2021).
- Mauvaise Troupe (Collectif). 2014. *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21<sup>e</sup> siècle*. Paris: L'Éclat.
- Melé, Patrice. 2016. *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*. Rennes: PUR.
- Michel, Noémi. 2014. *Quand les mots et les images blessent. Postcolonialité, égalité et politiques des actes de discours. Les controverses autour de la loi sur le « rôle positif de la colonisation » en France et de l'affiche du « mouton noir » en Suisse*. Thèse de doctorat, Université de Genève.

- Negt, Oskar. 2007. *L'espace public oppositionnel*. Paris: Payot.
- Nez, Héloïse et Julien Talpin. 2010. Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil? *Genèses* 2(79): 97–115.
- November, Valérie, Cristina D'Allessandro-Scarpari et Elisabeth Remy. 2004. Un lieu en controverse : une controverse qui fait lieu(x). *Noröis* 193: 91–102.
- Paquot, Thierry. 2009. *L'espace public*. Paris: La Découverte.
- Pattaroni, Luca. 2015. Difference and the Common of the City: The Metamorphosis of the Political From the Urban Struggles of the 1970's to the Contemporary Urban Order. Pp. 141–172 in *The Making of The Common In Social Relations*, édité par Alexander Martins et Jose Resende. Cambridge: Cambridge Scholars Publishing.
- Pattaroni, Luca, Marie-Paule Thomas et Vincent Kaufmann. 2009. *Habitat urbain durable pour les familles. Enquête sur les arbitrages de localisation résidentielle des familles dans les agglomérations de Berne et Lausanne*. Cahier du Laboratoire de sociologie urbaine, Lausanne: EPFL.
- Piraud, Mischa, Luca Pattaroni et Dominique Joye. 2014. Ecologie : litanie du futur ou pouvoir négligé? *EspaceTemps.net – Revue électronique des sciences humaines et sociales* [en ligne], <http://www.espacetemps.net> (22.07.2021).
- Poupart, Jean, Jean-Pierre Deslauriers, Lionel-H. Groulx, Anne Laperrière, Robert Mayer et Alvaro P. Pires. 1997. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal: Gaëtan Morin Editeur.
- Quadrupani, Serge. 2018. *Le monde des Grands Projets et ses ennemis. Voyage au cœur des nouvelles pratiques révolutionnaires*. Paris: La Découverte.
- Rérat, Patrick. 2012. Choix résidentiel et gentrification dans une ville moyenne. *Cybergeo: European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire (579), <http://journals.openedition.org/cybergeo/24931> (22.07.2021).
- Ross, Kristin. 2009. Démocratie à vendre. Pp. 71–84 in *Démocratie, dans quel état?* édité par Giorgio Agamben et al. Paris: La Fabrique.
- Sartre, Jean-Paul. 1960. *Critique de la raison dialectique. Théorie des ensembles pratiques (précédé de Question de méthode)*. Vol. 1. Paris: Gallimard.
- Schuler, Martin, Pierre Dessemontet et Dominique Joye. 2005 *Les niveaux géographiques de la Suisse*. Neuchâtel: Office Fédéral de la statistique.
- Schuler, Martin et Pierre Dessemontet. 2007. *Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Zürich: NZZ-Verlag.
- Sgard, Anne et Sylvie Paradis. 2018. Une controverse d'aménagement urbain relue par le prisme d'une didactique du paysage. *Projets de paysage* [en ligne] 18, <http://journals.openedition.org/paysage/1023> (22.07.2021).
- Sen Amartya. 1999. *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press
- Simmel, Georg. 2007. *Les grandes villes et la vie de l'esprit*. Paris: L'Herne.
- Sintomer, Yves. 2007. *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Cahiers Libres. Paris: La Découverte.
- Spurk, Jan. 2016. La gouvernance ou le règne de la raison instrumentale. *L'homme et la société* 1(199): 21–46.
- Stavo-Debaugé, Joan. 2003. L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émue. Pp. 347–371 in *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, édité par Daniel Cefai et Dominique Pasquier. Paris: PUF.
- Thévenot, Laurent. 2001. Constituer l'environnement en chose publique. Une comparaison franco-américaine. Pp. 203–219 in *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, édité par Jean-Paul Blais, Claire Gillio et Jacques Ion. Paris: PUCA.

- Thomas, Marie-Paule et Luca Pattaroni. 2012. Choix résidentiels et différenciation des modes de vie des familles de classes moyennes en Suisse. *Espaces et sociétés* 1(148–149) : 111–127.
- Tonnelat, Stéphane. 2016. Espace public, urbanité et démocratie. *La vie des idées* [en ligne], <https://laviedesidees.fr/Espace-public-urbanite-et-democratie.html> (22.07.2021).
- Voirol, Olivier. 2017. Pathologies de l'espace public et agitation fasciste. Leçons de la Théorie critique. *Réseaux* 2(202–203) : 123–159.
- Weber, Max. 1995 *Economie et société (t.1). Les catégories de la sociologie*. Paris: Plon.
- Wirth, Louis. 1938. Urbanism as a Way of Life. *American Journal of Sociology* 44(1) : 1–24.